

Désignation de l'entreprise : AS AFAP		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise : 36 RUE LAUGIER		Durée de l'ex. précédent* 12	
Numéro SIRET* 39226164000024		75017 PARIS	
		Néant <input type="checkbox"/> Ex. précédent (N-1) clos le :	
		Exercice N, clos le : 31/12/2009	
		31/12/2008	
		Brut 1	
		Amort., provis° 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
I	Frais d'établissement *	AB	AC
A N	Frais de développement*	CX	CQ
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
T	Fonds commercial (1)	AH	AI
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
F P	Avances et acc. sur immob. incorp.	AL	AM
	Terrains	AN	AO
I C	Constructions	AP	AQ
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
P	Immobilisations en cours	AV	AW
B	Avances et acomptes	AX	AY
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT
L F	Autres participations	CU	CV
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE
E	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
			30
TOTAL (II)		BJ	BK
			30
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	BM
C T	En cours de production de biens	BN	BO
T	En cours de production de services	BP	BQ
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
K	Marchandises	BT	BU
I S	Avances et acc. versés sur cdes	BV	BW
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
			1 532 142
C R	Autres créances (3)	BZ	CA
			163 023
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
L D	VMP(dt act° propres) :	CD	CE
I	Disponibilités	CF	CG
			153 406
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
			839
TOTAL (III)		CJ	CK
			1 849 410
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM	
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A
			1 849 440
Renvois : (1) Dont droit au bail		CP	(3) Part à + d'un an
(2) Part à - d'1 an des immob fin. nettes :			CR
Clause de rés. de prop. :*		Immobilisations :	Stocks :
			Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise : AS AFAP		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 61)	DA	61	61
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/>)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/>)	DG		
	Report à nouveau	DH	-81 425	-85 028
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	116 102	3 603
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées*	DK			
	TOTAL (I)	DL	34 738	-81 364
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	396	12 559
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)	DV		63 625
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	988 357	714 327
	Dettes fiscales et sociales	DY	431 626	251 500
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	394 322	39 175	
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 814 702	1 081 186
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 849 440	999 822
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 814 702	1 081 186	
(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH	396	12 559	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : AS AFAP		Exercice N			Exercice N-1	
		France	Exportation et intrac.	Total		
	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue : - biens*	FD	FE	FF		
	- services*	FG	FH	FI	1 802 366	1 263 641
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	1 802 366	1 263 641
Produits d'exploit.	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP	12 681	24 000
	Autres produits (1/11)			FQ	5	146
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	1 815 052	1 287 787
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	591	
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	580 937	415 180
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	12 658	12 355
	Salaires et traitements*			FY	795 638	698 797
	Charges sociales (10)			FZ	298 353	143 617
	- Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*			GA		
	Dotations - dotations aux provisions			GB		
	d'exploitation : - Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC		12 681
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
Autres charges (12)			GE	6	694	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	1 688 183	1 283 324
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	126 869	4 464
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI		
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	702	2 292
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
	Total des produits financiers (V)			GP	702	2 292
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
	Total des charges financières (VI)			GU		
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	702	2 292
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	127 571	6 756

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : AS AFAP		Néant		*
		Exercice N		Exercice N - 1
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	10 690	1 888
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB		
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	10 690	1 888
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4 790	5 041
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	4 790	5 041
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI	5 900	-3 153
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	17 369	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 826 444	1 291 968
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 710 342	1 288 364
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	116 102	3 603
R E N V O I S	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont - produits de locations immobilières	HY		
	- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	1G		
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier*	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transfert de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dt primes cot.comp.pers.: facult. A6 Obl. A9				
(7) Détails des produits et charges exceptionnels	Exercice N			
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Charges except.	Produits except.		
Regul fournisseurs	4 025			
Regul clients	142			
Regul provisions	491	10 690		
Pénalités	132			
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieure	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2		Acquisitions, créat°, apports et virements de poste à poste 3		
Désignation de l'entreprise : AS AFAP						Néant		*		
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9		
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE		KF		
C	Terrains			KG		KH		KI		
	R	Constructions	- Sur sol propre	Dont Composant	L9		KJ		KL	
- Sur sol d'autrui			Dont Composant	M1		KM		KN		
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composant	M2		KP		KQ	
				Dont Composant	M3		KS		KT	
R	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencets, aménagemts div*		KV		KW		KX		
		- Matériel de transport*		KY		KZ		LA		
L	Immobilisations corporelles en cours	- Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC		LD		
		- Emballages récupérables et divers*		LE		LF		LG		
E	Avances et acomptes			LH		LI		LJ		
S	TOTAL III			LN		LO		LP		
F	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T		
I	Autres participations			8U		8V		8W		
N	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U	30	1V		
	TOTAL IV			LQ		LR	30	LS		
	TOTAL GENERAL (I +II+ III + IV)			OG		OH	30	OJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Rééval légale ou éval en équ 4		
				par virement de poste à poste 1		par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2		valeur d'origine des immobilisations en fin 4		
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		C0		D0		D7		
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		LV		LW		1X		
C	Terrains			LX		LY		LZ		
	R	Constructions	- Sur sol propre	MA		MB		MC		
- Sur sol d'autrui			MD		ME		MF			
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.	- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions		MG		MH		MI		
				MJ		MK		ML		
R	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements		MM		MN		MO		
		- Matériel de transport		MP		MQ		MR		
L	Immob. corporelles en cours	- Mat. de bureau et informatique, mobilier		MS		MT		MU		
		- Emballages récupérables et div		MV		MW		MX		
E	Avances et acomptes	MY		MZ		NA		NB		
S	TOTAL III			ND		NE		NF		
	TOTAL III			NG		NH		NI		
F	Participations évaluées (mise en équ.)			0U		M7		0W		
I	Autres participations			0X		0Y		0Z		
N	Autres titres immobilisés			2B		2C		2D		
	Prêts et autres immob. financières			2E		2F	30	2G		
	TOTAL IV			NJ		NK	30	2H		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			OK		OL	30	OM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le					31/12/2009	
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.						
Désignation de l'entreprise : AS AFAP				Néant	<input type="checkbox"/> * <input checked="" type="checkbox"/> X	
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.</p> <p>(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".</p>						
CADRE B						
Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal						
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice						=
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice						-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice						=
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

Désignation de l'entreprise : AS AFAP							Néant		X		*												
CADRE A												SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*											
IMMOB. AMORTISSABLES				Montant des amort. au début de l'ex.				Augmentations : dotations de l'ex.				Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises				Montant des amort. à la fin de l'ex.							
Frais d'établ. et dévelop. TOTAL I				CY				EL				EM				EN							
Autres immob. incorp. TOTAL II				PE				PF				PG				PH							
Terrains				PI				PJ				PK				PL							
- Sur sol propre				PM				PN				PO				PQ							
Construct°				PR				PS				PT				PU							
- Sur sol d'autrui				PV				PW				PX				PY							
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				PZ				QA				QB				QC							
Inst. tech., matériel et outillage ind.				QD				QE				QF				QG							
Autres				QH				QI				QJ				QK							
- Installations générales, agencements et aménagements divers				QL				QM				QN				QO							
immob. corp.				QP				QR				QS				QT							
- Matériel de transport																							
- Matériel de bureau et informatique, mobilier																							
- Emballages récup. et div.																							
TOTAL III				QU				QV				QW				QX							
TOTAL GENERAL (I + II + III)				ON				OP				OQ				OR							
CADRE B												VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisat° amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice									
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel											
Frais d'établissement TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					N6										
Autres immob. incorp. TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					Q1										
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					Q8										
C Sur sol propre		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6					R6										
O Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					S4										
N Inst. gales., agnc.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					T2										
Instal. techn., matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					T9										
C Inst gales.agencet & am. div		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					U7										
O Mat. de transp.		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					V5										
R Mat bur & inf mob		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					W3										
P Emb. récup., div.		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					X1										
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					X8										
Frais d'acquisition de titres de participations -		NL			NM			NO					NO										
TOTAL général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					NV										
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)		N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)			NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)						NZ										
CADRE C																							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'ex. aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunts à étaler												Z9		Z8									
Primes de remboursemt des obligations												SP		SR									

Désignation de l'entreprise : AS AFAP		Néant		*		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex.		DIMINUTIONS : Reprises de l'ex.		Montant à la fin de l'exercice
	1	2		3		4
P Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T	TA		TB		TC
R Prov. pour investissements	3U	TD		TE		TF
Prov. pour hausse des prix (1)	3V	TG		TH		TI
V Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO
Dont majorations except. de 30 %	D3	D4		D5		D6
R Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant 1.1.92*	IA	IB		IC		ID
E Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après 1.1.92*	IE	IF		IG		IH
Prov. pour prêts d'installation	IJ	IK		IL		IM
L Autres prov. réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR
TOTAL I	3Z	TS		TT		TU
R Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D
I Prov. pr garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H
S Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M
Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S
Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W
& Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X	4Y		4Z		5A
Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E
C Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F	5H		5J		5K
H Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO	EP		EQ		ER
A Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R	5S		5T		5U
R Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	5W		5X		5Y
TOTAL II	5Z	TV		TW		TX
D - incorporelles	6A	6B		6C		6D
E sur - corporelles	6E	6F		6G		6H
P immobilisations - titres mis en équ.	02	03		04		05
R - titres de participat°	9U	9V		9W		9X
E - autres immob fin (1)*	06	07		08		09
C sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S
I Sur comptes clients	6T	12 681 6U		6V	12 681	6W
A Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X	6Y		6Z		7A
TOTAL III	7B	12 681 TY		TZ	12 681	UA
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	12 681 UB		UC	12 681	UD
Dont dotations et reprises		UE		UF	12 681	
- d'exploitation		UG		UH		
- financières		UJ		UK		
- exceptionnelles						
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.						10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision						
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.						

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

N° 2057 2009

Désignation de l'entreprise :		AS AFAP				Néant		*
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an 3		
De l'actif	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
immo-	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
bilisé	Autres immobilisations financières	UT	30	UV		UW	30	
De l'actif	Clients douteux ou litigieux	VA						
circulant	Autres créances clients	UX	1 532 142		1 532 142			
	Cré. repr. * (Prov dépr. <input type="text" value="UO"/>)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY	26 302		26 302			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	1 107		1 107			
	Etat et	VM						
	autres	VB	134 911		134 911			
	collectivités	VN						
	publiques	VP						
	Groupes et associés (2)	VC	702		702			
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)	VR						
Charges constatées d'avance		VS	839		839			
TOTAUX		VT	1 696 033	VU	1 696 003	VV	30	
RE NV	(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE						
	(2) Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	à 1 maximum à l'origine	VG	396		396			
	à + de 1 an à l'origine	VH						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	988 357		988 357			
Personnel et comptes rattachés		8C	49 391		49 391			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	127 262		127 262			
Etat et	Impôts sur les bénéfices	8E	17 369		17 369			
autres	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	232 043		232 043			
Collectivités	Obligations cautionnées	VX						
publiques	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5 561		5 561			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupes et associés (2)		VI						
Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr		8K	394 322		394 322			
Dette représentative de titres empruntés*		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX		VY	1 814 702	VZ	1 814 702			
RE NV	(1) Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032				
	Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK						
	(2) Mtants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						

Désignation de l'entreprise : AS AFAP		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2009	
I. REINTEGRATIONS				BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Rémunération du travail - de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR) - de son conjoint <input type="text"/> - part déductible* <input type="text"/> à réintégrer :				WA	116 102
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WB	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				WC	
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*				WD	
Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)				WE	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*				WF	
Amendes et pénalités (nature : Pénalités)				WG	
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				WI	132
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E*	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI	L7	
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 16,5% (16% pour les entre. soumises à l'IR)				A7	17 369
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%				K7	
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme				I5	
réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions				ZN	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				WN	
Réintégration diverses intérêts (à détailler sur feuillet séparé) (dont excédentaires (art. 39-1-3 et 212))				WO	
Zone d'ent.* (act. exo.))				XR	
Quote-part de 5% des plus-values à taux zéro)				WQ	
M8					
TOTAL I				WR	133 603
II. DEDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*				WS	
Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)				WT	
Régimes imposition particuliers et impos. différées	Plus-values nettes	- imposées aux taux de 15% (16% pour les ent. soumises à l'IR) *			
		- imposées aux taux de 0%			
		- imposées aux taux de 16,5%			
	à	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			
	long terme	- imputées sur déficits antérieurs			
	Autres plus-values imposées au taux de 16,5%				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				
	Régime des sociétés mères et des filiales*. Produit net des act* et parts	(quote-part des frais et charges restant imposables à déduire des produits nets de participations			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer				
	Majoration d'amortissement *				
	Entreprise nouvelle 44 septies	K9	Entreprise nouvelle art. 44 sexies	L2	Jeunes entre. innovantes (art 44 sexies A)
					L5
	Pôle de compétitivité (art. 44)	L6	Sociétés d'investissements immo.	K3	Zone franche corse (art. 44 decies)
					0T
	Zone franche urbaine (art. 44 octies ou	0V	Bassin d'emploi à redynamiser	1F	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					
Deduct. div. (cf. feuillet séparé) et créance dérogée par le report en arrière du déf.* (IS)				ZI	
TOTAL II				XH	2 673
III. RESULTAT FISCAL					
Résultat fiscal avant imputation		bénéfice (I moins II)		XI	130 930
des déficits reportables :		déficit (II moins I)		XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZL	
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)					
RESULTAT FISCAL		BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)		XN	52 105
				XO	78 825

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B 2009

Désignation de l'entreprise : AS AFAP		Néant		*
I. SUIVI DES DEFICITS				
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	78 825	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5	78 825	
Déficits reportables (différence K4- K5)		K6		
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)		YJ		
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK		
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis Al 1 du CGI, dotations de l'exercice			ZT	58 173
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges*				
		8X	8Y	
		8Z	9A	
		9B	9C	
Total des provisions pour risques et charges		8X	8Y	
Provisions pour dépréciation*				
		9D	9E	
		9F	9G	
		9H	9J	
Total des provisions pour dépréciation		9D	9E	
Charges à payer				
ORGANIC		9K	9L	2 673
		9M	9N	
		9P	9R	
		9S	9T	
Total des provisions pour charges à payer		9K	9L	2 673
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032		TOTAUX	YN	2 673
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A			YO	2 673
		ligne WI		ligne WU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS
(art. 237 septies du CGI)**

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

Désignation de l'entreprise : AS AFAP	Néant	*
---------------------------------------	-------	---

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT (Ent. soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

Origines	Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	-85 028
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D	3 603
	Prélèvements sur les réserves		
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	0E	
	TOTAL I	0F	-81 425
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB	
	- Autres réserves	ZD	
	Dividendes	ZE	
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	-81 425
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

RENSEIGNEMENTS DIVERS			EXERCICE N	EXERCICE N - 1	
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
Détails des postes	Autres	- Sous-traitance	YT	250	
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	XQ	207 951
	achats et charges externes	- Personnel extérieur de l'entreprise		YU	
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	226 947
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV	37 876
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	ES	ST	145 789	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052			ZJ	580 937
impôts et taxes	- Taxe professionnelle*		YW	551	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS	9Z	12 658	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052			YX	12 658
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée		YY	353 264	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	170 066	
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2008)*		OB	670 359	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*		OS		

Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	PV à 15%	JK	PV à 0% (1)	JL
			PV à 16.5% (2)	JM	Imputation	JC
	Groupe : résultat d'ens.	JD	PV à 15%	JN	PV à 0% (1)	JO
			PV à 16.5% (2)	JP	Imputation	JF
Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe.		JG	Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale		JH	N°SIRET de la société mère
				JJ		

NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE

Effectif moyen du personnel* (dont apprentis : <input type="text"/> handicapés : <input center;"="" text-align:="" type="text/>)</td> <td style="/> YP	16	7	
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*	ZK	4,81	6,21

Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration (coder : 0 = non, 1 = oui)

(1) ou 8% pour les exercices ouverts avant le 01/01/2007
 (2) uniquement pour les exercices ouverts à compter du 31/12/2007. Les plus-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16.5% (art 219la du CGI).
 Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

Désignation de l'entreprise : AS AFAP							Néant	*
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE								
Nature des éléments cédés* (1)		Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amortis. * (5)	Valeur résiduelle (6)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins values réalisées				Plus-values taxables à 16,5 % (11)	
Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			16,5 %	15 % ou 16 %	0 %
			16,5 %	15 % ou 16 %	0 %			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.	+						+
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.	+						+
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.	+						+
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.	+						+
17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans.*			+				
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.		+	+		+		
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.		-	-		-		
20	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*	+	+	+		+		+
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 20)(9)								
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 20)(10)			A	B (Ventilation par taux)				C

Désignation de l'entreprise : AS AFAP					Néant	X	*
A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME							
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)							
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie :						
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)						
	sur 10 ans						
	sur une durée différente (art.39)						
Total 1							
		Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie :						
	sur 3 ans au titre de	N-1					
		N-2					
	sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1					
		N-2					
		N-3					
		N-4					
		N-5					
		N-6					
		N-7					
N-8							
N-9							
Total 2							
B. PLUS-VALUES REINTEGrees DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS							
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport							
<input type="checkbox"/> de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement).				<input type="checkbox"/> d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).			
Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Total							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : AS AFAP		Néant		X		*							
		Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 16% (2)											
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *											
(2) Entreprises à l'impôt sur le revenu		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)											
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU													
Origine		Moins-values à 16%		Imputations sur les + valeurs à long terme de l'exercice imposables à 16%		Solde des moins-values à 16%							
1		2		3		4							
Moins-values nettes N													
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10											
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES													
Origine		Moins-values			Imputations sur les PVLTL	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter						
		à 19 %, 16,5 %, (1) ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0)	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 bis)				à 15 % ou 16,5 % (1)					
1		2		3		4		5		6		7	
Moins-values nettes N													
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10											

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D

2009

Désignation de l'entreprise : AS AFAP		Néant				X	*	
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*								
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N								
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme						
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%		
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1							
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2							
Total (lignes 1 et 2)	3							
Prélèv. - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4							
opérés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	5							
Total (lignes 4 et 5)	6							
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7							

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

**16 - DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

N° 2059-E

2009

Désignation de l'entreprise : AS AFAP	Néant	*
Exercice ouvert le : 01/01/2009	et clos le : 31/12/2009	Durée en nombre de mois : 12

I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE

Ventes de marchandises	B2	1 802 366
Production vendue - Biens	A5	
Production vendue - Services	A7	
Production stockée	B5	
Production immobilisée	B6	
Subventions d'exploitation reçues	B7	
Autres produits	B8	5
Transfert de charges de personnel et transfert de charges déductibles de la valeur ajoutée	A8	
Total A	I5	1 802 371

II - CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	C1	591
Variation de stocks (marchandises) *	C2	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	C3	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	C4	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers	C5	372 986
Fraction des loyers, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la TP.	C6	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	K8	
Autres charges	C7	
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc), taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers.	C8	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la TP.*	C9	
Total B	D1	373 577

III - VALEUR AJOUTEE PRODUITE

Total A - Total B	D2	1 428 794
--------------------------	-----------	------------------

* voir notice au verso

Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre)

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes C1 à C6, C7 et C8 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne B6, portées en ligne K8.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice ouvert le :	01/01/2009	Régime "simplifié d'imposition"					(cochez la case correspondante)
et clos le :	31/12/2009	Déclaration de résultat d'ensemble du group		<input type="checkbox"/>	ou "réel normal"	<input checked="" type="checkbox"/>	
Adresse du service où doit être déposée cette déclaration	REC. IMPOTS 17E LES TERNES 6A BD DE REIMS 75844 PARIS CEDEX 17				Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente de l'adresse du princip. éts.		
A. IDENTIFICATION							
Identification du destinataire	AS AFAP 36 RUE LAUGIER 75017 PARIS				B. ACTIVITE		
	Insp. / IF	N° dossier	N° Siret				
	456	304686	39226164000024		Activités exercées (souligner l'activité principale) : <u>FORMATION ARTISTIQUE PROFESSION</u>		
Préciser éventuellemt. l'ancienne adresse en cas de changement :				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
le téléphone :	01 45 61 69 70				<input type="checkbox"/>		
C. RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. page 4)							
1 Résultat fiscal (1)	Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 %		52 105	DEFICIT (Report de la ligne			
	Bénéfice imposable au taux de 15 %					XO DU 2058A ou 372 du 2033B)	
2 Plus-values	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets						
PVLT imposables au taux de 15%		au taux de 15 % (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1					
PVLT imposables à 16,5%		Autres plus-values imposables à 16,5%		Plus-values imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas) . Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1							
Ent. nouv. art. CGI 44 sexies		<input type="checkbox"/>	Jeunes entre. innovantes		<input type="checkbox"/>	Ent. nouv. art. CGI 44 septies	
Zone franche Corse		<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité		<input type="checkbox"/>	Sociétés d'invest. immo. cotées	
		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine	
		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas)					Plus values exonérées relevant du taux de 15%		
D. IMPUTATIONS (CF. page 4)							
Les créd. d'imp. indiqués aux 1 & 2 ne sont imp. pour partie s'ils n'ont pas été comp. par l'ent.(6)							
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt							
						Impôt déjà versé au Trésor	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outer-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll.							
						Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066	
3 Crédit d'impôt et imputations							
Réduction d'impôt en faveur du mécénat			Crédit d'impôt en faveur de la recherche		En faveur de la formation dirigeants		Crédit d'impôt famille
			Crédit pour invest. en Corse		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage		Autres imputations
E. CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. page 4)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %							
Nom, adresse, téléphone, télécopie :							
- du comptable * : <input checked="" type="checkbox"/> PROVALLIANCE							
Téléphone : 0145616970		133 RUE DU FAUBOURG SAINT HO 75008 PARIS					
- du conseil * : <input type="checkbox"/>							
Téléphone :							
- du C.G.A. :							
n° agrément CGA							
VISA et cachet des membres de l'O.E.C. **							
A PARIS				le 17/03/2010			
Nom du signataire : Yvon PROVOST		Nom du déclarant : MR PROVOST					
Nom du cabinet :		Qualité du déclarant : PRESIDENT					
N° SIRET du cabinet : 30332455200080		Edition libre de la déclaration de résultat transmise par TDFC					

IMPOTS SUR LES SOCIETES
Annexe à la déclaration N° 2065

N° 2065 bis 2009

Désignation de l'entreprise : AS AFAP	
et date de clôture de l'exercice: 31/12/2009	
F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES (voir renvois page 4)	
1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales - Payées par la société elle-même. (a)
	payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (10) - Payées par étab. chargé du serv des titres (b)
2	Mt des distribut° correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (11) (c)
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées (d)
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (12) (e)
	(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h)) (f)
	(g)
	(h)
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (13) (i)
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (j)
7	Montant des revenus répartis (14) Total (a) à (h)

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	SARL Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		année du versement (3)	Montant des sommes versées				
			Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac. (5)		Frais professionnels autres que (5) et (6). (7)	
				Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)

Annexe à la déclaration N° 2065

Désignation de l'entreprise : AS AFAP			Date clôture : 31/12/2009		
H AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME (figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien)					
Voitures affectées aux dirigeants et aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractér. (1)	Nom, adr, qlté de la personne	Propriétaire (2)	Caractér. (1)	Service	Propriétaire (2)
(1) Indiquer la marque et la puissance de la voiture (2) Préciser si l'entreprise est propriétaire ou non du véhicule : P ou NP					

I DIVERS Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)
Adresses des autres établissements

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION	
Rémunérations	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2008, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A ... Majorés des indemnités exonérées de la taxe sur salaire, notamment la colonne 20 C ... Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

K MOINS-VALUES A LONG TERME (ne concerne que les sociétés placées sous le régime simplifié d'imposition)	
	Taux de 15 % (arti. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

L REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (Articles 223 A à U du C.G.I.)	
- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :	<input type="text"/>
- Résultat fiscal de cette société, déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat 2058 A bis) :	
- Bénéfice ou déficit (+ ou -)	<input type="text"/>
- +/- values à long terme à 15%	<input type="text"/>
- Plus ou moins values à long terme afférentes à des cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables au taux de 16,5% (pour les exercices ouverts à compter du 31/12/2007)	<input type="text"/>
- Chiffre d'affaires TTC	<input type="text"/>
- +/- values à long terme à 0%	<input type="text"/>
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
N° SIRET :	

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F

2009

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1	(1) Néant :	<input checked="" type="checkbox"/>
1		

N° DE DEPOT

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<input type="text"/>
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<input type="text"/>

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
Numéro SIREN	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
Numéro SIREN	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
Numéro SIREN	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
Numéro SIREN	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
Titre (2) : Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nombre de parts
Naissance : Date	<input type="text"/>	N° dpt	<input type="text"/>	Commune
Adresse : N°	<input type="text"/>	Libellé voie	<input type="text"/>	
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays
			<input type="text"/>	<input type="text"/>

<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
Titre (2) : Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nombre de parts
Naissance : Date	<input type="text"/>	N° dpt	<input type="text"/>	Commune
Adresse : N°	<input type="text"/>	Libellé voie	<input type="text"/>	
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays
			<input type="text"/>	<input type="text"/>

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G

2009

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

1	(1) Néant : <input checked="" type="checkbox"/>
1	

N° DE DEPOT

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
Numéro SIREN	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
Numéro SIREN	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
Numéro SIREN	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
Numéro SIREN	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
Numéro SIREN	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
Numéro SIREN	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
Numéro SIREN	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

RÈGLES ET MÉTHODES

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2009 a une durée de 12 mois, identique à l'exercice précédent.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 849 440 €

Le résultat net comptable est un bénéfice de 116 102 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

1) REGLES ET METHODES COMPTABLES

1,1 MONNAIE DE PRÉSENTATION DES COMPTES

La monnaie de présentation des comptes est l'Euro

1,2 RÈGLE GÉNÉRALE D'ÉVALUATION

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre;
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice 2009 ont été établis sur la base des "principes comptables" appliqués conformément aux règles générales et de présentation des comptes annuels prévues par le règlement CRC n° 99-03 du 29 avril 1999 relatif au Plan Comptable Général.

Les règlements CRC 2002-10 (relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs) et 2004-06 (relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs) sont également appliqués.

1,3 CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Le poste clients représente les factures émises à l'OPCAMS au titre des formations dispensées dans le cadre des budgets de formation ou du droit individuel à la formation (DIF) de salons de coiffure.

Les formations dispensées aux franchisés dans le cadre des contrats de franchises sont facturés aux franchise

1,4 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont constituées pour faire face à des risques potentiels ou à des charges à prévoir.

Tous les risques identifiés ont fait l'objet de provisions.

L'association a procédé à la revue des litiges existants et de ses engagements.

Les provisions pour risques et charges nécessaires ont été comptabilisées.

1,5 RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé sous forme de prestations de services est constaté au rythme de la réalisation des prestations de formation.

L'association ne dispense des formations uniquement dans le domaine de la coiffure.

Des provisions pour avoir à établir ont été constatées pour 330 K€ hors taxes au titre des reversements aux franchisés. Ils ont été estimés sur une base estimée maximum des demandes.

1,6 SITUATION FISCALE

L'association officie dans le domaine concurrentiel et est redevable à ce titre de tous les impôts commerciaux.

1,7 IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE NOTRE SOCIETE

La Société mère consolidant les comptes est la Société :

Provost Participations SAS, 133 rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 PARIS, SIRET 50163689800022.

2) ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Néant

3) INFORMATIONS RELATIVES AU PERSONNEL

3,1 ENGAGEMENTS SOCIAUX RELATIFS AUX DROITS INDIVIDUELS A LA FORMATION (D.I.F)

L'estimation des engagements sociaux relatifs aux droits individuels à la formation (DIF) ne fait pas l'objet d'une comptabilisation au 31 décembre 2009, car elle est estimée non significative, compte tenu d'une part des formations déjà dispensées, et d'autre part de la probabilité de demande spécifique sur ces droits. En fonction des demandes qui seront constatées sur les prochains exercices, l'évaluation de cet engagement pourra être revue, et le cas échéant, comptabilisé.

3,2 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

A leur départ à la retraite, les salariés de l'association reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction des modalités prévues par la convention collective.

Les indemnités de fin de carrière, à l'initiative des salariés, ont fait l'objet d'une évaluation à la date du 31 décembre 2009.

Le montant du passif social relatif aux indemnités de départ à la retraite s'élève à 12 917 €.

Le montant de l'engagement n'a pas fait l'objet de comptabilisation au passif du bilan.

Le calcul tient compte des paramètres suivants et est réalisé selon la méthode de l'IAS 19:

* Âge de départ à la retraite : 65 ans.

* Taux d'actualisation retenu : 5,25%.

* Taux de progression des salaires retenu : 3%.

* Taux de rotation du personnel :	18 - 29 ans	20,00%
	30 - 40 ans	10,00%
	41- 54 ans	5,00%
	+ de 55 ans	0,00%

* Table de mortalité : TM 2004 - 2006

* Convention collective : Formation professionnelle.



RÉVISION • GESTION • AUDIT

Francis Chatelain
Philippe Claris
Laurent El Ghouzzi
Experts Comptables et
Commissaires aux Comptes

**Association Formation Artistique
Professionnelle**

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2009
AFAP
36 rue Laugier 75017 PARIS
Ce rapport contient 21 pages

ASSOCIATION FORMATION ARTISTIQUE PROFESSIONNELLE (AFAP)

Siège social : 36 rue Laugier 75017 PARIS

Fonds associatifs : €.61,00

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte où les perspectives économiques sont difficiles à appréhender. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables de valorisation des créances clients détaillées dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 20 mai 2010

Le commissaire aux comptes

Révision Gestion Audit



Laurent El Ghouzzi
Associé

BILAN ACTIF

ASS AFAP : 31 décembre 2009

ACTIF (EUR)	VALEURS BRUTES	AMORT- et PROVISIONS	VALEURS NETTES	EXERCICE N-1
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ (0)				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Concessions, brevets et droits similaires</i>				
<i>Fonds commercial</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériel & outillage</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>				
<i>Immobilisations en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
<i>Immobilisations financières</i>				
<i>Participations évaluées selon méthode de mise en équiv.</i>				
<i>Autres participations</i>				
<i>Créances rattachés à des participations</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>	30		30	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	30		30	
<i>Stocks et en-cours</i>				
<i>Matières premières, approvisionnements</i>				
<i>En cours de production de biens</i>				
<i>Encours de production de services</i>				
<i>Produits intermédiaires et finis</i>				
<i>Marchandises</i>				
<i>Avances & acomptes versés sur commande</i>				
<i>Créances</i>				
<i>Clients et comptes rattachés</i>	1 532 142		1 532 142	858 743
<i>Autres créances</i>	163 023		163 023	140 812
<i>Capital souscrit et appelé, non versé</i>				
<i>Divers</i>				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Disponibilités</i>	153 406		153 406	
<i>Charges constatées d'avance</i>	839		839	267
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	1 849 410		1 849 410	999 822
CHARGES À RÉPARTIR (III)				
PRIMES DE REMBOURSEMENT (IV)				
ECART DE CONVERSION (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	1 849 440		1 849 440	999 822

BILAN PASSIF

ASS AFAP : 31 décembre 2009

PASSIF (EUR)	EXERCICE N	EXERCICE N-1
<i>Apports</i>	61	61
<i>Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...</i>		
<i>Ecart de réévaluation (2) dont écart d'équivalence :</i>		
<i>Réserve légale (3)</i>		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves réglementées (3) dont (*) :</i>		
<i>Autres réserves</i>		
<i>Report à nouveau</i>	-81 425	-85 028
Résultat de l'exercice	116 102	3 603
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>		
CAPITAUX PROPRES	TOTAL (I)	-81 364
<i>Produit des émissions de titres participatifs</i>		
<i>Avances conditionnées</i>		
AUTRES FONDS PROPRES	TOTAL (II)	
<i>Provisions pour risques</i>		
<i>Provisions pour charges</i>		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	TOTAL (III)	
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>		
<i>Autres emprunts obligataires</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (6)</i>	396	12 559
<i>Emprunts et dettes financières divers dont (**):</i>		63 625
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	988 357	714 327
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	431 626	251 500
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
<i>Autres dettes</i>	394 322	39 175
<i>Produits constatés d'avance (5)</i>		
DETTES (5) et COMPTE DE RÉGULARISATION	TOTAL (IV)	1 081 186
<i>Ecart de conversion passif</i>	TOTAL (V)	
TOTAL PASSIF	1 849 440	999 822

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Partie 1)

ASS AFAP : 1 janvier 2009 au 31 décembre 2009

EUR

Rubriques	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
<i>Ventes de marchandises</i>				
<i>Production vendue de biens</i>				
<i>Production vendue de services</i>	1 802 366	1 263 641	538 725	43%
Chiffres d'affaires nets	1 802 366	1 263 641	538 725	43%
<i>Production stockée</i>				
<i>Production immobilisée</i>				
<i>Subvention d'exploitation</i>				
<i>Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges</i>	12 861	24 000	-11 139	-46%
<i>Autres produits</i>	5	146	-141	-97%
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 815 052	1 287 787	527 265	41%
<i>Achats de marchandises (y compris droits de douane)</i>	591		591	
Variation de stock (marchandises)				
<i>Achat de matières premières et autres approvisionnements</i>				
<i>Variation de stock (matières premières et approvisionnements)</i>				
<i>Autres achats et charges externes (3)</i>	580 937	415 180	165 757	40%
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	12 658	12 355	303	2%
<i>Salaires et traitements</i>	795 638	698 797	96 841	14%
<i>Charges sociales</i>	298 353	143 617	154 736	108%
<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations</i>				
<i>Dotations aux provisions sur immobilisations</i>				
<i>Dotations aux provisions sur actif circulant</i>		12 681	-12 681	-100%
<i>Dotations aux provisions pour risque et charges</i>				
<i>Autres charges</i>	6	694	-688	-99%
CHARGES D'EXPLOITATION	1 688 183	1 283 324	404 859	32%
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	126 869	4 464	122 405	2742%
<i>Bénéfice attribué ou perte transférée</i>				
<i>Perte supportée ou bénéfice transféré</i>				
<i>Produits financiers de participations</i>				
<i>Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé</i>	702	2 292	-1 590	-69%
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>				
<i>Reprises sur provisions et transfert de charges</i>				
<i>Différences positives de changes</i>				
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>				
PRODUITS FINANCIERS	702	2 292	-1 590	-69%
<i>Dotations financières aux amortissements et provisions</i>				
<i>Intérêts et charges assimilés</i>				
<i>Différences négatives de changes</i>				
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>				
CHARGES FINANCIÈRES				
2 - RÉSULTAT FINANCIER	702	2 292	-1 590	-69%
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	127 571	6 756	120 815	1788%

RÉSULTAT (Partie 2)

ASS AFAP : 1 janvier 2009 au 31 décembre 2009

EUR

Rubriques	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
<i>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	10 690	1 888	8 802	466%
<i>Produits exceptionnels sur opérations en capital</i>				
<i>Reprises sur provisions et transferts de charges</i>				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 690	1 888	8 802	466%
<i>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	4 790	5 041	-251	-5%
<i>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</i>				
<i>Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions</i>				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 790	5 041	-251	-5%
4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	5 900	-3 153	9 053	287%
<i>Participation des salariés aux résultats de l'entreprise</i>				
<i>Impôts sur les bénéfices</i>	17 369		17 369	
TOTAL DES PRODUITS	1 826 444	1 291 968	534 476	41%
TOTAL DES CHARGES	1 710 342	1 288 364	421 978	33%
5 - BÉNÉFICE OU PERTE	116 102	3 603	112 499	3122%

RÈGLES ET MÉTHODES

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2009 a une durée de 12 mois, identique à l'exercice précédent.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 849 440 €

Le résultat net comptable est un bénéfice de 116 102 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

1) REGLES ET METHODES COMPTABLES

1,1 MONNAIE DE PRÉSENTATION DES COMPTES

La monnaie de présentation des comptes est l'Euro

1,2 RÈGLE GÉNÉRALE D'ÉVALUATION

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre;
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice 2009 ont été établis sur la base des "principes comptables" appliqués conformément aux règles générales et de présentation des comptes annuels prévues par le règlement CRC n° 99-03 du 29 avril 1999 relatif au Plan Comptable Général.

Les règlements CRC 2002-10 (relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs) et 2004-06 (relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs) sont également appliqués.

1,3 CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Le poste clients représente les factures émises à l'OPCAMS au titre des formations dispensées dans le cadre des budgets de formation ou du droit individuel à la formation (DIF) de salons de coiffure.

Les formations dispensées aux franchisés dans le cadre des contrats de franchises sont facturés aux franchise

1,4 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont constituées pour faire face à des risques potentiels ou à des charges à prévoir.

Tous les risques identifiés ont fait l'objet de provisions.

L'association a procédé à la revue des litiges existants et de ses engagements.

Les provisions pour risques et charges nécessaires ont été comptabilisées.

1,5 RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé sous forme de prestations de services est constaté au rythme de la réalisation des prestations de formation.

L'association ne dispense des formations uniquement dans le domaine de la coiffure.

Des provisions pour avoir à établir ont été constatées pour 330 K€ hors taxes au titre des reversements aux franchisés. Ils ont été estimés sur une base estimée maximum des demandes.

1,6 SITUATION FISCALE

L'association officie dans le domaine concurrentiel et est redevable à ce titre de tous les impôts commerciaux.

1,7 IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE NOTRE SOCIETE

La Société mère consolidant les comptes est la Société :

Provost Participations SAS , 133 rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 PARIS, SIRET 50163689800022.

2) ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Néant

3) INFORMATIONS RELATIVES AU PERSONNEL

3,1 ENGAGEMENTS SOCIAUX RELATIFS AUX DROITS INDIVIDUELS A LA FORMATION (D.I.F)

L'estimation des engagements sociaux relatifs aux droits individuels à la formation (DIF) ne fait pas l'objet d'une comptabilisation au 31 décembre 2009, car elle est estimée non significative, compte tenu d'une part des formations déjà dispensées, et d'autre part de la probabilité de demande spécifique sur ces droits. En fonction des demandes qui seront constatées sur les prochains exercices, l'évaluation de cet engagement pourra être revue, et le cas échéant, comptabilisé.

3,2 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

A leur départ à la retraite, les salariés de l'association reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction des modalités prévues par la convention collective.

Les indemnités de fin de carrière, à l'initiative des salariés, ont fait l'objet d'une évaluation à la date du 31 décembre 2009.

Le montant du passif social relatif aux indemnités de départ à la retraite s'élève à 12 917 €.

Le montant de l'engagement n'a pas fait l'objet de comptabilisation au passif du bilan.

Le calcul tient compte des paramètres suivants et est réalisé selon la méthode de l'IAS 19:

* Âge de départ à la retraite : 65 ans.

* Taux d'actualisation retenu : 5,25%.

* Taux de progression des salaires retenu : 3%.

* Taux de rotation du personnel :	18 - 29 ans	20,00%
	30 - 40 ans	10,00%
	41- 54 ans	5,00%
	+ de 55 ans	0,00%

* Table de mortalité : TM 2004 - 2006

* Convention collective : Formation professionnelle.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASS AFAP 1 janvier 2009 au 31 décembre 2009

	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service		
<i>Frais d'établissement, de recherche et de développement</i>							Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
<i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
<i>Terrains</i>							
<i>Constructions sur sol propre</i>							
<i>Constructions sur sol d'autrui</i>							
<i>Installations générales, agenc- et aménag- des constructions</i>							
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel</i>							
<i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>							
<i>Matériel de transport</i>							
<i>Matériel de bureau et informatique, mobilier</i>							
<i>Emballages récupérables et divers</i>							
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>							
<i>Avances et acomptes</i>							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
<i>Participations évaluées par mise en équivalence</i>							
<i>Autres participations</i>							
<i>Autres titres immobilisés</i>							
<i>Prêts et autres immobilisations financières</i>		30				30	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		30				30	
TOTAL GÉNÉRAL		30				30	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

ASS AFAP 1 janvier 2009 au 31 décembre 2009

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES								
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux cessions d'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	Dotations		Reprises		Mvt net en fin d'exercice				
					Différentiel de durée	Mode dégressif	Différentiel de durée	Mode dégressif		Fiscal exceptionn.	Fiscal exceptionn.		
EUR													
Frais d'établissement et de développement Autres postes d'immobilisations incorporelles													
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES													
Terrains													
Constructions sur sol propre													
Constructions sur sol d'autrui													
Installations générales, agenc- et aménag- des constructions													
Installations techniques, matériel et outillage industriel													
Installations générales, agencements, aménagements divers													
Matériel de transport													
Matériel de bureau et informatique, mobilier													
Emballages récupérables et divers													
IMMOBILISATIONS CORPORELLES													
TOTAL GÉNÉRAL													

CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentation	Dotations de l'exercice	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

ETAT DES PROVISIONS

ASS AFAP 1 janvier 2009 au 31 décembre 2009

EUR

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'ex-	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'ex-
<i>Provisions pour reconstitution des gisements pétroliers</i>				
<i>Provisions pour investissements</i>				
<i>Provisions pour hausse des prix</i>				
<i>Amortissements dérogatoires</i>				
<i>dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
<i>Provisions pour implantation à l'étranger (avt 1/1/92)</i>				
<i>Provisions pour implantation à l'étranger (apr 1/1/92)</i>				
<i>Provisions pour prêts d'installation</i>				
<i>Autres provisions réglementées</i>				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
<i>Provisions pour litiges</i>				
<i>Provisions pour garanties données aux clients</i>				
<i>Provisions pour pertes sur marchés à terme</i>				
<i>Provisions pour amendes et pénalités</i>				
<i>Provisions pour pertes et charges</i>				
<i>Provisions pour pensions et obligations similaires</i>				
<i>Provisions pour impôts</i>				
<i>Provisions pour renouvellement des immobilisations</i>				
<i>Provisions pour grosses réparations</i>				
<i>Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer</i>				
<i>Autres provisions pour risques et charges</i>				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
<i>Prov- pour dépréciation sur immobilisations incorporelles</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur immobilisations corporelles</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur titres mis en équivalence</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur titres de placement</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur immobilisations financières</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur stocks et en cours</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur comptes clients</i>	12 681		12 681	
<i>Autres provisions pour dépréciations</i>				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS	12 681		12 681	
TOTAL GÉNÉRAL	12 681		12 681	

<i>Dont dotations et reprises</i>	<i>d'exploitation</i>		12 681
	<i>financières</i>		
	<i>exceptionnelle</i>		

<i>Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice</i>	
--	--

CRÉANCES ET DETTES

ASS AFAP 1 janvier 2009 au 31 décembre 2009

ETAT DES CRÉANCES (EUR)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts (1) (2)</i>			
<i>Autres immobilisations financières</i>	30		30
<i>Clients douteux ou litigieux</i>			
<i>Autres créances clients</i>	1 532 142	1 532 142	
<i>Créance représentative de titres prêtés</i>			
<i>Personnel et comptes rattachés</i>	26 302	26 302	
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	1 107	1 107	
<i>Impôts sur les bénéfiques</i>			
<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>	134 911	134 911	
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés</i>			
<i>Créances diverses envers l'Etat et les collectivités publiques</i>			
<i>Groupe et associés (2)</i>	702	702	
<i>Débiteurs divers</i>			
<i>Charges constatées d'avance</i>	839	839	
TOTAL DES CRÉANCES	1 696 033	1 696 033	30

Renvois	
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice	
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2) Prêts et avances consentis aux associés	

ETAT DES DETTES (EUR)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes à 2 ans maximum à l'origine</i>	396	396		
<i>Emprunts et dettes à plus de 2 ans à l'origine</i>				
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>				
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	988 357	988 357		
<i>Personnel et comptes rattachés</i>	49 391	49 391		
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	127 262	127 262		
<i>Impôts sur les bénéfiques</i>	17 369	17 369		
<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>	232 043	232 043		
<i>Obligations cautionnées</i>				
<i>Autres impôts, taxes et assimilés</i>	5 561	5 561		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Groupe et associés (2)</i>				
<i>Autres dettes</i>	394 322	394 322		
<i>Dette repréSENTAIVE de titres empruntés</i>				
<i>Produits constatés d'avance</i>				
TOTAL DES DETTES	1 814 702	1 814 702		

Renvois	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés	

COMPTES DE RÉGULARISATION (1)

ASS AFAP 1 janvier 2009 au 31 décembre 2009

EUR

PRODUITS À RECEVOIR	<i>Montants</i>
<i>Créances rattachées à des participations</i>	
<i>Autres immobilisations financières</i>	
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	
<i>Avoirs à établir</i>	-394 021
<i>Autres créances</i>	
<i>Disponibilités</i>	
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	-394 021

CHARGES À PAYER	<i>Montants</i>
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>	
<i>Autres emprunts obligataires</i>	
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	331 836
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	65 511
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	
<i>Autres dettes</i>	
TOTAL CHARGES À PAYER	397 347

COMPTES DE RÉGULARISATION (2)

ASS AFAP 1 janvier 2009 au 31 décembre 2009

EUR

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	<i>Montants</i>
<i>Produits d'exploitation</i>	
<i>Produits financiers</i>	
<i>Produits exceptionnels</i>	
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	<i>néant</i>

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	<i>Montants</i>
<i>Charges d'exploitation</i>	839
<i>Charges financières</i>	
<i>Charges exceptionnelles</i>	
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	839

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

ASS AFAP 1 janvier 2009 au 31 décembre 2009

<i>Répartition par secteur d'activité</i>	<i>Montants</i>
<i>Ventes de marchandises</i>	
<i>Prestations de Services</i>	1 802 366
Total	1 802 366

<i>Répartition par marché géographique</i>	<i>Montants</i>
<i>France</i>	1 802 366
<i>Etranger</i>	
Total	1 802 366

AUTRES INFORMATIONS

ASS AFAP 1 janvier 2009 au 31 décembre 2009

EUR

<i>Catégories de salariés</i>	<i>Salariés</i>	
<i>Cadres et Agents de maîtrise</i>	5	
<i>Employés</i>	11	
<i>Ouvriers</i>		
<i>Apprentis sous contrat</i>		
TOTAL	16	

REPARTITION DU MONTANT GLOBAL DES IMPOTS S/LES BENEFICES

ASS AFAP 1 janvier 2009 au 31 décembre 2009

EUR

	<i>Résultat avant impôt</i>	<i>Impôt</i>	<i>Résultat net après impôt</i>
<i>Résultat courant</i>	127 571	16 484	111 087
<i>Résultat exceptionnel (et participation)</i>	5 900	885	5 015
<i>Résultat comptable</i>	133 471	17 369	116 102

INFORMATION SUR LES POSTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

ASS AFAP 1 janvier 2009 au 31 décembre 2009

POSTES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES	
	Liées (contrôlées +/- 50 %)	Avec lesquelles la Sté a un lien de participation
<i>Participations</i>		
<i>Créances Clients</i>		1 140 243
<i>Créances - avis à établir</i>		394 021
<i>Dettes</i>		963 386
<i>Produits financiers</i>		
<i>Charges financières</i>		

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ASS AFAP 1 janvier 2009 au 31 décembre 2009

EUR

Engagements donnés	Montant
<i>Effets escomptés non échus</i>	
<i>Montant restant dû sur emprunts cautionnés (voir détail)</i>	
<i>Engagements en matière de pensions</i>	
<i>Engagements en matière de retraite *</i>	12 917
<i>Nantissement et Autres engagements donnés (voir détail)</i>	
<i>Crédit Bail mobilier</i>	
<i>Crédit Bail Immobilier</i>	
Total (1)	12 917
(1) dont concernant : * les dirigeants	